

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 mai 2017 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents Mmes et Ms : ALLARD F -BARDA JP -CONRAD J- DE FRANCESCO D
FELT T -GAUTAUX E -GREFF H-KLEIN C -KOMLANZ L- MEYER B-MULLER M -PROUST F-RINKENBACH
R-SIEBERT C -SPANNAGEL D - ZINS M- ZOWNIR E

Membres absents excusés: BINGER F-FRITZ N-GREFF H jusqu'au point 8

Membre absent non excusé :

Procurations: FRITZ N à SPANNAGEL D

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Marie-Josée FELD, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance par 15 votes pour et 1 abstention.

2. Décision modificative budget lotissement Hessert

Lors de l'établissement du budget primitif 2017 du lotissement Hessert, il n'a pas été tenu compte des intérêts qui seraient à verser pour la ligne de trésorerie que nous avons obtenue auprès du crédit mutuel.

L'adjoint aux finances propose donc aux membres du conseil de modifier le budget selon le détail ci-dessous :

chapitre	libellés	montant	montant
011 charges à caractère gal	605 achats de matériels	- 2000.00 €	
66 charges financières	6688 autres charges financières		+ 2000.00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration.

3. Modification du règlement du lotissement Hessert

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil municipal que le règlement du lotissement ne prévoit pas de dispositions spécifiques quant à l'implantation des maisons les unes par rapport aux autres.

De ce fait, c'est le règlement du PLU de la commune qui s'applique et qui prévoit l'alignement des constructions.

Cela entraînerait une construction en ligne de toutes les maisons, ce qui n'est pas souhaitable d'un point de vue esthétique.

L'adjoint propose donc aux membres du conseil de modifier le règlement et de prévoir une zone d'implantation des façades des constructions comprise entre 5 et 8 mètres en retrait par rapport à la voie. Cette zone sera matérialisée sur le plan de composition du permis d'aménager.

De même la limitation de la hauteur des bâtiments par rapport à la gouttière à 4.50 m génère des problèmes pour certains constructeurs. L'adjoint propose donc de fixer cette limite de hauteur à 5 m.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration et charge l'adjoint de faire modifier le règlement du lotissement Hessert en conséquence.

4. Demande de subvention sénatoriale pour achat de matériel informatique pour l'école

Le maire a été destinataire d'un courrier de la directrice de l'école élémentaire qui souhaite que la commune achète 1 ordinateur de bureau pour la classe de CE2-CM1 ainsi qu'un ordinateur portable pour les besoins de la direction de l'école.

Le maire propose aux membres du conseil de solliciter une aide financière auprès de M. le sénateur François Grosdidier pour financer l'acquisition de ce matériel en début d'année 2018.

Le conseil donne son accord et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

5. Subvention au conseil de fabrique

Le maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 150.00 € au conseil de fabrique de DIEBLING à l'occasion du départ du prêtre de la communauté de paroisse.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration.

6. Subvention à l'association Diebl'impact

Le président de l'association Diebl'impact ayant animé le périscolaire à compter du mois de janvier 2017, le conseil municipal décide, sur proposition de M. le maire, de verser 250.00 € de subvention à l'association.

7. Tickets sports été 2017

L'adjoint en charge des finances propose de renouveler le versement d'une aide de 10.00 € par enfants et par semaine pour les participants au centre aéré de Hundling.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration.

8. Feux d'artifices 2017

L'adjoint en charge des finances présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise STARLIGHT de 57200 SARREGUEMINES pour les prestations pyrotechniques de la fête des feux de la ST Jean le 3 juin 2017 et du 14 juillet 2017.

Le coût est de 1000.00 € par évènement.

L'adjoint propose aux membres du conseil que la commune prenne en charge 50 % du feux d'artifice du 3 juin 2017, soit 500.00 € et la totalité des frais pour la fête nationale , soit 1000.00 €.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

M. GREFF Honoré est arrivé au point 8 et participe au conseil municipal.

9. Balayage des rues

Le maire souhaite faire effectuer, comme chaque année, deux balayages des rues de la commune par une entreprise.

Il présente au conseil le devis de l'entreprise TP KLEIN G de DIEBLING pour un montant de 1050.00 € HT, soit 1260.00 € TTC pour 10km de voirie à balayer.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et charge le maire de faire exécuter les 2 prestations aux dates qu'il souhaite.

10.Divers

Monsieur le maire donne les informations ci-dessous aux membres du conseil :

- La commune a perdu sa requête concernant l'attribution d'un bien vacant sans maître qui se situe à l'emplacement du lotissement Hessert et qui a été concédé à l'exploitant de cette parcelle par le juge du livre foncier, malgré un recours en cassation.
- A l'interrogation d'un conseiller à propos de l'absence de commémoration du 8 mai, le maire répond que la loi n°2012-273 du 28 février 2012 promulguée par M. SARKOZY fixe au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France. Depuis de nombreuses années, la commune de DIEBLING a retenu le 11 novembre pour rendre hommage aux victimes de toutes les guerres.
- A la demande de nombreux administrés, le maire va faire installer deux bancs le long du chemin menant en forêt. Deux bancs seront également installés dans la cour de récréation de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35.

Le maire, René RINKENBACH

